

COMMUNE D'ACHERES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2025

N°19

Objet :

« PLAN MERCREDI » - MISE
EN OEUVRE ET DEMARCHE
DE LABELLISATION POUR LA
NOUVELLE PERIODE DE
CONTRACTUALISATION

Rapporteur :

Mme Céline CHASSIN

Date de la Séance :

9 AVRIL 2025

Date de la Convocation :

3 AVRIL 2025

Date d'affichage de la
convocation :

3 AVRIL 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 9 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ et Suzanne JAUNET.

Maire-Adjoints

Jacques TANGUY, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Nicole MARTIN, Véronique LEBARBÉ, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Maeva CRUZ, Valentin GUILLAUME, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT et Mourad MERGUI.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Katell LANDIER	pouvoir à	Céline CHASSIN
Camille VAUR	pouvoir à	Marc HONORÉ
Dominique DESMET	pouvoir à	Jacques TANGUY
Alisson ZANI	pouvoir à	Sarah SABOURIN
Gharib NAJI	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Yves FUZET	pouvoir à	Nicole MARTIN
Jean-Marc JUSTINE	pouvoir à	François DAZELLE
Michèle FOUBERT	pouvoir à	Louis-Armand VIREY

Etaient absents :

Salim LESAGE

Secrétaire de séance : Sarah SABOURIN

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 26

Membres représentés : 08

Membres absents : 01

VOTE :

UNANIMITE

Ville d'Achères
2025/

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/04/2025

N° 019

OBJET : « PLAN MERCREDI » - MISE EN OEUVRE ET DEMARCHE DE LABELLISATION POUR LA NOUVELLE PERIODE DE CONTRACTUALISATION

Rapporteur : Mme Céline CHASSIN

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de l'Éducation, et notamment les articles L.551-1 et D. 521-12,
VU le décret n°2016-1051 du 1er août 2016 relatif au projet éducatif territorial et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre,
VU le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,
VU le décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant des définitions et des règles applicables aux accueils de loisirs,
VU la délibération du Conseil municipal n°76 du 11 décembre 2024 actant la reconduction du Projet Éducatif du Territoire (PEDT),

VU l'avis favorable de la Commission Municipale Accompagnement des générations du 31/03/2025

Considérant les objectifs du « Plan Mercredi » et l'intérêt que porte la ville d'Achères à ce projet d'ouverture dans l'intérêt des enfants accueillis,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

Article 1 : AUTORISE la Commune d'Achères à s'inscrire dans le dispositif du « Plan mercredi » destiné aux enfants de 3 à 11 ans.

Article 2 : ADHERE à la Charte qualité du label « Plan Mercredi ».

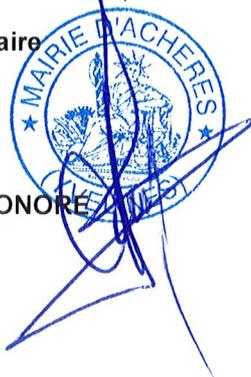
Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents y afférents avec les différents services de l'Etat (Préfecture des Yvelines, Direction Académique des services de l'Education Nationale des Yvelines et Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines).

Fait et délibéré à Achères, le 9 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Maire

Marc HONORÉ



Délibération publiée le :